

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE
COMMUNAUTE DU 31 MARS 2000 à CHALLERANGE**

Ayant pris part aux délibérations :

ANCELME Claude, BARRE Jean, BARRE Roger, BERGERY Marie-Claude, BESTEL Bernard, BESTEL Dominique, BONOME Françoise, BOUILLON Bernard, BOURCY Jean-Claude, BOURE Jean-Pierre, BOUVART Pierre, BROUILLON Marie-Ange, BUSQUET René, CADOT Daniel, CAPPELLE Françoise, CARRIERE Christine, CLOUET Michel, COLIN Michel, COLLAS Guy, CORNEILLE Louis, CORNIQUET Alain, COSSON Geneviève, DAY Bernard, DE SAGAZAN Jean, DEGLAIRE Gérard, DEPAIX Louis, DESTREMONT Régis, DIDIER Gilles, DION Christophe, DUCROS Jacques, DUPUY Gérard, ETIENNE Jean-Claude, ETIENNE Philippe, FRADCOURT Pierre, FRANCAERT René, FRANCOIS Claude, FRANKART Alain, GARREZ Christian, GEILLE Marie-Françoise, GILBIN René, GILOT Claudie, GOFFINET Louis, GRANDVALET Pierre, GROFF Patrice, GUERY Pierre, GUILLEMIN François, HANNEQUIN Gabriel, HARDY Michèle, HENRY Philippe, LAMBERT Jean-Luc, LAMPSON Jean-Marc, LAMY France, LAURENT-CHAUVET Pierre, LEBRUN Gabrielle, LEDIG Francis, LEFORT Denis, LIES Robert, LOCARD Carmen, LONGIS Charles, MAILLARD Pierre, MALVAUX André, MARCHAL Renée, MARGUET Hubert, MARTIN André, MELIN Marie-Françoise, MIART Pierre, MORLACCHI Jacques, MOUTON Claude, MOUTON Gérard, NIZET Jacky, NOIZET Christian, NOIZET Denis, OUDIN André, PASTE Hubert, PAYER Thérèse, PERARDET Jean, PETITJEAN Chantal, PIEROT Chantal, PIERRET Bernard, PIERSON Gisèle, POLICE Monique, PONCELET Damien, PONSART Claude, POTRON Francis, RAGUET Brigitte, RAGUET Robert, RICHELET Jean-Pol, ROGIE Christophe, ROMEDENNE Dominique, ROMEDENNE Gilbert, SERVAIS Clément, SERVAIS Daniel, SIGNORET Francis, SOUDANT Jean-Marie, SOUDANT Philippe, THIEBAULT Gildas, TORTUYAUX François, VALET Bruno, VAUCHEL Erol, VERNEL Pierre, WEIRIG Jean-Marie, WULVERYCK Jean, ZEIMET Daniel.

Représentés : M. RAMEAU Francis donne pouvoir à M. MALVAUX, M. DESTENAY Roland à M. SIGNORET, M. RATAUX Michel à M. GILBIN, M. PREVOT Denis à M. MOUTON Gérard, M. COISTIA Michel à M. LAMBERT Jean-Luc.

De plus, un nombre important de délégués suppléants a assisté à ce second Conseil de Communauté de l'année 2000.

Invités présents :

- M. Roger GONCALVES, Sous-Préfet de Vouziers
- M. Dominique GUERIN, Conseiller Général du canton de Machault

Excusés :

- M. Jean-Luc WARSMANN, Député des Ardennes
- M. Roland CONSTANTIN, Conseiller Général de Le Chesne
- M. Jacques PAULOT, Conseiller Général de Buzancy
- M. Maurice CREUWELS, Délégué communautaire de Grivy-Loisy
- M. Raymond GOURY, délégué communautaire de Vouziers
- M. Daniel DOYEN, délégué communautaire de Vouziers
- M. Jean-Pierre MAYEUX, délégué communautaire de Vouziers
- M. Yves GRALL, Trésorier de Le Chesne

M. DEGLAIRE est élu secrétaire de séance.

M. GROFF ouvre la séance à 20 h 15 en précisant que le quorum est, une fois de plus, largement atteint.

Préambule : "Le vote du budget est l'acte essentiel de toutes les collectivités. Le budget est contraint pour plusieurs raisons, l'activité de la Communauté de Communes en pleine croissance, l'adhésion des communes du canton de Vouziers, la loi "Chevènement" du 12 juillet 1999 mais aussi les échéances

électorales. Un certain nombre d'actions engagées sont à adapter à l'arrivée du canton de Vouziers. Ce budget n'a donc pas été simple à bâtir.

Cet outil communautaire a notamment et surtout une vocation de développement économique : 10 dossiers sont actuellement en cours. 3 ont été abandonnés.

- Dossiers touristiques :

- Pôle nature : La décision de réalisation devra intervenir au cours du second semestre 2000. La participation du FNADT n'est à l'heure actuelle pas connue. Dès sa notification, les fonds européens seront dégagés.

- Maison de la Recherche : Cette structure entre en synergie avec le pôle nature et à l'appui de structures déjà existantes telles que le Parc de Vision de Belval.

On constate aujourd'hui que des porteurs de projets privés se manifestent et qu'ils sont prêts à concrétiser ces projets si le projet de pôle nature aboutit.

Une véritable dynamique pourra être insufflée sur le territoire avec une telle réalisation.

Des créations d'emplois sont probables d'où l'intérêt conforté de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat sur notre territoire.

La Communauté de Communes est face à un carrefour, ce qui va nous obliger à faire des choix et à définir des orientations d'ici la fin de l'année. Le budget 2000 proposé permettra aux différentes commissions d'élaborer une véritable politique de développement".

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 31 JANVIER 2000

Aucune remarque n'étant formulée, le Président soumet au vote ce compte-rendu. Il est adopté à l'unanimité.

M. DION regrette que la carte des zones éligibles au FEDER Objectif 2 n'ait pas été présentée au cours du dernier conseil alors qu'elle était dans la presse les jours suivants.

M. GROFF précise qu'il n'en avait pas été destinataire à ce moment et quand bien même, la diffusion appartenait à Monsieur le Sous-Préfet.

2) COMPTE ADMINISTRATIF 1999

M. SIGNORET informe le Conseil que le compte administratif 1999 est en conformité avec le compte de gestion du Percepteur. Il en présente ensuite les résultats :

Budget général :

- Section de fonctionnement
 - Excédent de clôture : 1 347 254,92 F
- Section d'investissement
 - Déficit de clôture : 548 608,05 F

Budget annexe :

- Section de fonctionnement
 - Excédent de clôture : 272 980 F
- Section d'investissement
 - Déficit de clôture : 981 569,79 F

M. SIGNORET fait remarquer la faible importance de l'excédent budgétaire global du budget principal 1999. M. DE SAGAZAN rappelle que M. CELET, ancien sous-préfet de Vouziers avait qualifié la création de la zone d'activités "d'opération blanche".

M. SIGNORET précise que ce budget annexe, pour être équilibré en 2000, devra bénéficier d'un versement du budget général de 131 714,79 F. Cela correspond en fait à la valeur du terrain invendu en stock.

M. GROFF rappelle ensuite le prix de vente du terrain au m², soit 12,50 F. Il reste 12 000 m² à vendre.

Une entreprise est intéressée par cet achat sans qu'aucune décision ne soit prise pour le moment.

Après sortie du Président, sous la présidence de Monsieur SIGNORET, 1^{er} Vice-Président, le Conseil de Communauté arrête à l'unanimité moins une abstention le Compte Administratif 1999 dont les résultats de clôture sont les suivants :

- Section investissement : déficit de clôture de 548 608,05 F.
- Section de fonctionnement : excédent de clôture de : 1 347 254,92 F.

Le Conseil de communauté donne quitus au comptable public sur le compte de gestion 1999 à l'unanimité.

Affectation des résultats du budget général : Le Conseil de communauté décide d'affecter les résultats 1999 comme suit : article 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" : 548 608,05 F.

Compte 002 "Excédents de fonctionnement reportés" : 798 646,87 F

Affectation des résultats du budget annexe : Le Conseil de communauté décide d'affecter les résultats 1999 comme suit : article 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" : 272 980 F

3) BUDGET PRIMITIF 2000

M. SIGNORET présente ensuite le budget primitif 2000 en précisant qu'il n'a pas été facile à réaliser compte-tenu des charges de personnel en hausse, de l'augmentation des charges locatives notamment.

"La stratégie de développement initiée induit des charges de fonctionnement plus importantes. Nous devons engager l'excédent de l'année passée pour boucler le budget 2000. Par ailleurs, la DGF est vouée à diminuer d'environ 600 000 F dans les années à venir ; une hausse de la fiscalité d'environ 24 % serait alors à envisager.

Il est impératif de définir des orientations clairement, de déterminer les actions à engager".

M. GROFF, à son tour, précise que le budget 2000, tel qu'il est présenté, ne prévoit pas d'actions nouvelles. Il ne prend en compte que des actions décidées antérieurement, mis à part l'extension de l'OPAH sur le canton de Vouziers.

Le président ajoute que la problématique se situe au niveau du décalage investissement / retombées financières (2 à 3 ans). *"L'effort d'aujourd'hui paiera demain"*. La dynamique initiée, essentiellement avec le projet de pôle nature, permettra la création et l'implantation d'entreprises et donc des emplois à terme. La raison d'être de la Communauté de Communes réside dans la réalisation de projets structurants. Une réflexion stratégique s'impose.

En terme de charges de personnel, le poste de Mme VALTON (économie et tourisme) sera scindé. La création d'un poste de chargé de mission tourisme est prévu pour une durée de 6 mois, de même qu'un poste d'agent administratif.

M. DEGLAIRE s'interroge sur la prise de compétences nouvelles afin d'améliorer les recettes communautaires. M. SIGNORET précise alors au conseil que le bureau de l'Argonne ardennaise va prochainement engager une réflexion quant à la prise de compétences des ordures ménagères. La démarche est loin d'être simple puisque les 6 cantons sont concernés, avec des contrats, des taux et des collecteurs différents.

Budget annexe "Maison de la Recherche

M. GROFF rappelle que la Maison de la Recherche n'a pas une vocation en matière de "recherche pure". Elle accueille aujourd'hui 6 étudiants qui conduisent des travaux de recherche dans des domaines variés (comportement du renard, communication chez les rapaces nocturnes, conservation du sonneur à ventre jaune, ...). Ils assument aussi les premières actions d'ouverture vers le grand public.

La Maison de la Recherche est clairement orientée vers la diffusion de la culture scientifique. A ce titre, différents produits tels que les ateliers scientifiques, les manifestations "suivez le guide", un camp de "vacances en sciences", les "mardis de Belval", un site internet, ...

L'acquisition d'un véhicule 4X4 est donc proposée au budget 2000 pour le transport de visiteurs payants (développement d'activités avec le Parc de Vision de Belval). M. GROFF estime qu'il est *"important de développer cette dynamique en se donnant des moyens"*.

M. GROFF ajoute que les produits (activités de découverte et de participation) seront testés cette année et rappelle que ce concept n'existe pas en France. Des demandes existent que l'on ne satisfait pas.

Le budget annexe de la Maison de la Recherche s'équilibre de la façon suivante :

Section d'investissement en recettes et en dépenses : 444 550 F

Section de fonctionnement en recettes et en dépenses : 633 488 F

Budget annexe "Parc d'activités Chanzy"

M. GROFF présente le budget annexe du Parc d'activités Chanzy qui s'équilibre de la façon suivante :

Section d'investissement en recettes et en dépenses : 1 091 569.79 F

Section de fonctionnement en recettes et en dépenses : 265 334.79 F

Le rééquilibrage s'effectuera en fin d'année 2000.

Le vote à bulletin secret est demandé par M. DE SAGAZAN.

M. DEPAIX, DE SAGAZAN et DEGLAIRE sont nommés scrutateurs.

Le résultat du vote est le suivant :

108 votants

72 POUR – 26 NON – 10 bulletins blancs

M. GROFF estime que le résultat de ce vote confirme la nécessité de gérer de manière drastique le budget de la Communauté de Communes.

Après le vote de ce budget primitif 2000, le Conseil délibère sur les propositions suivantes :

a) Amortissement des immobilisations :

- Biens de faible valeur

Le Conseil de communauté décide à l'unanimité que les biens d'une valeur unitaire inférieure ou égale à 4000 F s'amortiront sur l'année au taux de 100 %

- Autres immobilisations corporelles et incorporelles

Le Conseil fixe à l'unanimité les durées d'amortissement suivantes pour les immobilisations incorporelles et corporelles et retient le principe de l'amortissement linéaire pour l'amortissement de ces biens :

- Immobilisations incorporelles : logiciels : 2 ans.
- Immobilisations corporelles :
 - Véhicules : 5 ans.
 - Mobilier : 12 ans.
 - Matériel de bureau électrique ou électronique : 5 ans.
 - Matériel informatique : 2 ans.
 - Matériels classiques : 6 ans.
 - Matériel de sécurité : 20 ans.
 - Appareils de laboratoire : 5 ans.

b) Avenant au contrat de travail du chargé de mission "Développement local"

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité d'adopter l'avenant au contrat de travail fixant la nouvelle rémunération de l'agent à l'indice brut 688, indice majoré, 571 à compter du 1^{er} avril 2000, de solliciter les subventions auprès du FEDER, de l'Etat, du Conseil Régional selon le plan de financement suivant :

Coût du poste : Salaires + charges : 270 019 F

Frais de mission : 20 000 F

Frais de secrétariat : 40 000 F

c) Maison de la Recherche – Création d'une régie d'avances

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité la création d'une régie d'avances pour toutes les menues dépenses relatives aux projets de la Maison de la Recherche.

La régie sera installée à Vouziers. Elle fonctionnera toute l'année. Elle sera créée pour payer les dépenses suivantes:

- 1) Dépenses de nourriture : compte d'imputation : 60628.
- 2) Dépenses de petits équipements: compte d'imputation : 60632.
- 3) Dépenses de fournitures administratives : compte d'imputation: 6064.
- 4) Dépenses de prestations pédagogiques : compte d'imputation : 6188.

Le montant maximum de l'avance est fixée à 2000 F.

Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur. En cas d'absence du régisseur, la gestion de la régie sera confiée à un suppléant.

d) Maison de la Recherche – Création d'une régie de recettes

Le conseil de communauté décide à l'unanimité la création d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits suivants : les prix des participations pour les stages nature organisés dans le cadre de la Maison de la Recherche.

La régie est installée à Boult-aux-Bois. Le montant maximum de l'encaisse est fixée à 30 000 F.

Le régisseur doit dégager sa caisse par versement au comptable dès qu'il le juge utile et en tout état de cause dès qu'elle dépasse 5 000 F.

e) Création d'un poste de chargé de mission tourisme

Le Conseil de Communauté décide la création d'un emploi permanent de Chargé de Mission Tourisme à temps complet. La durée du contrat de travail est fixée à un an, renouvelable par reconduction expresse. La durée hebdomadaire de travail sera de 39/39^{ème}.

L'agent recruté recevra une rémunération mensuelle ne pouvant dépasser l'indice brut 503 et l'indice majoré 433.

Le Conseil de Communauté décide de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès du FEDER, de l'Etat, du Conseil Régional pour le poste de chargé de Mission .

f) Création d'un poste d'agent administratif

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide de créer un emploi permanent d'agent administratif titulaire à temps complet. L'agent recruté sera rémunéré sur la base de l'indice brut 245 et de l'indice majoré 254 correspondant au 1^{er} échelon du grade d'agent administratif.

g) Création d'un poste de chargé de communication

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité la création d'un emploi de chargé de communication emploi jeune sous contrat de droit privé d'une durée de 60 mois, le but étant de le pérenniser par le biais du pôle nature.

Les subventions seront sollicitées auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général.

La rémunération de la personne embauchée sera fixée selon le niveau d'études recherché (niveau bac ou bac+2). La rémunération correspondra au SMIC ou SMIC + 20%.

L'annonce sera déposée à l'ANPE.

h) Location de bureaux

Les locaux de l'Antenne du Conseil Général s'avèrent trop étroits et peu pratiques (bureau au 3^{ème} étage occupé par 3 personnes). Afin de disposer de bureaux pour les services techniques (habitat, développement économique et touristique) qui reçoivent le public, et sur proposition du Président, le Conseil décide à l'unanimité de louer un local situé 57 rue Chanzy à Vouziers. Le loyer mensuel est fixé à 3 000 F.

i) Indemnités de fonction des vice-présidents :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide d'accorder des indemnités de fonction à Monsieur COLIN Michel et à Monsieur PIERRET Bernard, Vice-Présidents de la Communauté de communes au taux de 41% de l'indemnité d'un Adjoint d'une Commune de population égale à celle de l'ensemble des Communes composant la Communauté, soit 9% de l'indice brut 1015, indice majoré 818 (soit 1 800 F par mois par vice-président).

j) Désignation de membres supplémentaires à la commission d'appel d'offres

Le Conseil de communauté décide à l'unanimité la nomination de M. Claude ANSELME et Clément SERVAIS, délégués titulaires (représentant la ville de Vouziers), de Mme Carmen LOCARD et M. Gérard DUPUY, délégués suppléants (représentant le canton de Vouziers) à la commission d'appel d'offres.

k) Avenant à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

Le Conseil adopte à l'unanimité le projet d'avenant à la convention d'OPAH portant extension de l'opération sur les 15 communes du canton de Vouziers. Cet avenant et le cahier des recommandations architecturales seront mis à disposition de la population durant 1 mois dans chaque mairie du canton de Vouziers.

Le Conseil délègue au Bureau l'approbation de l'avenant définitif (en cas de modifications suite à la mise à disposition).

l) Vote des taux

Le Conseil de Communauté fixe les taux d'imposition 2000 de la façon suivante :

Taxe d'habitation : 1.93 %

Foncier bâti : 2.47 %

Foncier non bâti : 3.84 %

Taxe professionnelle : 1.36 %

Taxe professionnelle de zone : 8.76 %

m) Octroi de subventions

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité l'octroi de subventions pour les opérations d'animations socio-culturelles suivantes :

- Le Festival des Cafés : 5 000 F
- Le Centenaire d'André Dhôtel : 15 000 F
- Le concours départemental d'élevage bovin et hippique : 20 000 F
- Le Bicentenaire de la Sous-Préfecture de Vouziers : 5 000 F

4) PROGRAMME D'EQUIPEMENT RURAL PLURIANNUEL 2000-2002

Sur proposition du Président, le Conseil de communauté décide de présenter au Conseil Régional l'ensemble des projets recensés dans le document de travail fourni à l'ensemble des délégués communautaires.

Deux corrections sont toutefois apportées. L'une concerne le projet de Châtel-Chéhéry pour lequel la partie équipement de la salle des fêtes n'est pas éligible ; l'autre concerne les logements communaux sous maîtrise d'ouvrage communautaire qui subissent une minoration du montant des travaux.

Le montant des opérations pour 3 ans s'élève donc à 24 060 478 F au lieu de 24 228 628 F.

M. GROFF précise que l'enveloppe attribuée par la Région ne permettra pas de financer à taux plein (25 %) l'ensemble de ces projets. La commission "Habitat et cadre de vie" devra proposer des critères d'attribution au Bureau.

Par ailleurs, après un premier contact avec les services de la Région, certains dossiers ne sont pas éligibles à cette enveloppe. Les communes concernées en seront averties par courrier.

5) OPAH : LOGEMENTS COMMUNAUX 1999-2000

M. GROFF rappelle qu'en 1999, la maîtrise d'ouvrage communautaire a été décidée pour la réhabilitation de logements sur les communes de Les Alleux, Montcheutin (2 logements), Mont Saint Martin et Noirval (2 logements), soit 6 logements. Ces dossiers sont financés par la D.D.R.

Le financement s'établit de la manière suivante :

Total Travaux à financer TTC	2 289 478 F
Subventions	873 258 F
Soit à financer	1 416 220 F
Montant emprunt	1 450 000 F
EXCEDENT D'EMPRUNT	33 780 F

L'emprunt sera réalisé sur l'ensemble des logements. Cette opération s'équilibre sur 20 ans. Les communes seront consultées de nouveau afin de valider définitivement ces projets. Délégation est donnée au Bureau pour valider le cahier des charges de l'appel d'offres.

6) PROJET D'EXTENSION DE LA SARL BALON

Cette entreprise, implantée à Semide, souhaite construire un bâtiment industriel afin, d'une part, de mettre aux normes l'atelier de peinture et d'autre part, pour agrandir (stockage, embauche)

M. BALON a donc sollicité la Communauté de Communes pour qu'elle devienne maître d'ouvrage de l'opération. Une seule source de financement public existe pour ce type d'investissement : la Dotation de Développement Rural (20% du montant subventionnable HT).

Dès l'achèvement de la construction, le bâtiment sera vendu, au prix de revient à une société de crédit bail.

Programme d'investissement

	Montant HT	Montant TTC
Travaux de terrassement-Assainissement	362 300 F	436 934 F
Charpente métallique-Couverture-Bardage	635 000 F	765 810 F
Electricité	135 000 F	162 810 F
Aménagements extérieurs	275 000 F	331 650 F
TOTAL TRAVAUX	1 407 300 F	1 697 204 F
Honoraires 8%	112 584 F	135 776 F
TOTAL subventionnable	1 519 884 F	1 832 980 F
Frais contrôleur technique 1,5%	21 110 F	25 458 F
Frais coordonnateur 1,5%	21 110 F	25 458 F
Frais d'acte notarié	3 500 F	4 221 F
TOTAL	1 565 603 F	1 888 117 F

Flux financiers liés à l'opération

	Dépenses	Recettes
Total (bâtiment et frais) TTC	1 888 117 F	
Frais financiers	50 000 F	
TVA déductible		322 514 F
Subvention DDR à percevoir		303 977 F
TOTAL	1 938 117 F	626 491 F

* Frais financiers évalués sur la base d'un emprunt de 1890 000 F à 4,5% sur 12 mois avec remboursements mensuels, soit un coût du prêt de 46 385 F arrondi à 50 000 F.

Coût de l'opération et prix de vente du bâtiment : 1 311 626 F

Le Président précise qu'il s'agit d'une opération neutre pour la collectivité. Le dirigeant devra nous apporter l'engagement de la société de crédit-bail afin de lancer l'opération.

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité la réalisation de ce projet pour un montant de 1 311 626 F.

7) QUESTIONS DIVERSES

a) Adhésion à l'Association "Les Tourelles"

M. GROFF informe le Conseil qu'une réunion a eu lieu le 15 mars avec Mme Françoise CAPPELLE, représentant la ville de Vouziers, M. Alain FORET, Mme Marie-Françoise GEILLE, Sylvain MACHINET, Président de l'Association culturelle "Les Tourelles", Philippe MORNIEUX, Daniel SERVAIS et lui-même. Le sujet en était la proposition d'un partenariat entre l'Association et la Communauté de Communes pour établir un programme de manifestations culturelles. Ce partenariat permettrait à l'ensemble de la population de l'Argonne Ardennaise de bénéficier des animations.

La commission "Vie sociale et culturelle" devra donc réfléchir à ce partenariat et à sa mise en œuvre.

b) Autres

Mme GILOT, déléguée de la commune de Saint Etienne à Arnes s'interroge sur la possibilité d'obtenir des simulations permettant de mesurer l'incidence d'une hausse de la fiscalité (en 2001) sur les feuilles d'imposition.

M. GROFF précise que des moyennes communales peuvent tout à fait être établies. Il suffit de les demander. Il ajoute de nouveau qu'une hausse de l'impôt n'a pas été envisagée cette année puisqu'il n'y a pas d'actions à engager. Il faut pouvoir justifier la levée de l'impôt.

Réunions prévues

Commission "Habitat et cadre de vie" : 12 avril 2000 à 20 h 00 – CPR de Vouziers

Commission "Tourisme" : 26 avril 2000 à 20 h 00

Plus aucune question n'est posée, M. GROFF clôt la séance à 23 h 30.

Fait à Vouziers, le 06 avril 2000.

Le Président,

Le Secrétaire de Séance,

Patrice GROFF

Gérard DEGLAIRE